



Changement de fenetres plus aux normes

Par **celosteo**, le **16/03/2010** à **09:33**

Bonjour, mon mari et moi venons d'acheter un local professionnel à usage de bureaux, dont nous souhaitons changer les fenetres. C'est une façade entiere vitrée actuellement en simple vitrage, non sécurit (c'est un entresol sur rue), et huisseries bois, datant de la creation de l'immeuble soit 1973. les ouvertures de fenetres ne sont pas isolées, et fement pas un simple peitit loquet métalique. Le reste de l'immeuble est en aluminium double vitrage, comme tout le reste de la rue. Nous avons obtenue l'accord de la mairie et des batiments de france pour nos travaux, etant dans le perimetre d'un site classé. Aujourd'hui les 4 representants de la copropriete refuse de se prononcer sur l'accord pour les autres coproprietaires. Nous allons donc etre obligés de ruenir une assemblée générale à nos frais pour faire voter l'accord de travaux. Nous avons 2 possibilités: refaire les fenetres à l'identique visuel (petit carreaux integres dans le verre, les huisseries bois ne se faisant plus), ou des grande baies vitrées. Lors du vote, l'assemblée peut elle nous refuser totalement de changer nos fenetres? ou doit elle seulement choisir un des 2 projets (validés par la mairie)? je vous remercie de vos réponses. Je suis un peu inquiete, surtout vu les sommes engagées....